

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle Arlène-Murray, au 14, rue Philippe-Côté à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 JUIN 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière

- 1.1 Autorisation de paiement à Lumen pour le système d'éclairage de la tour d'eau

2. Commission des travaux publics

- 2.1 Octroi d'un mandat de surveillance des travaux pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance
- 2.2 Adjudication du contrat des travaux de la rue des Pins et de la Plaisance

3. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire

- 3.1 Autorisation de signature – entente Graymont

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, Salle Arlène-Murray, mercredi le 19 juin 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier.

23-06-192

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-06-193

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 16 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de question.

23-06-194

Autorisation de paiement à Lumen pour le système d'éclairage de la tour d'eau

Considérant la réception du système d'éclairage de la tour d'eau;

Considérant que les tests d'éclairage au sol sont à la satisfaction de la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement à la firme Lumen pour le système d'éclairage de la tour d'eau au montant de 48 195 \$, plus les taxes applicables.

Que l'appropriation à l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 80 000 \$ pour l'éclairage de la tour d'eau prévue à la résolution 22-09-246 soit annulée puisque cette dépense sera financée par une contribution d'un promoteur.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-195

Octroi d'un mandat de surveillance des travaux pour la réfection des rues Des Pins et Plaisance

Considérant que la Ville de Bedford va octroyer un contrat à un entrepreneur pour la réfection des rues Des Pins et Plaisance;

Considérant que la Ville de Bedford en tant que maître de l'ouvrage, doit s'assurer de nommer un maître d'œuvre qui la représentera sur le chantier de construction et qui aura la responsabilité de surveiller l'ensemble des travaux;

Considérant que la Ville de Bedford a publié un appel d'offre sur SEAO et qu'elle a reçu 3 offres jugées conformes;

Considérant que ces trois offres ont été analysées par un comité d'évaluation selon les critères d'évaluation mentionnés dans la section « Instructions aux soumissionnaires » de l'appel d'offres BED20230605;

Considérant que selon l'analyse faite par le comité d'évaluation, un pointage final a été déterminé pour chaque soumissionnaire;

Considérant que c'est la firme « AVIZO » qui a obtenu le pointage final le plus élevé (voir tableau ci-joint :

APPEL D'OFFRES BED20230605	
Soumissionnaires	Pointage final
AVIZO	14.88
IGF AXIOM	10.34
TETRA TECH	9.61

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroi le mandat de surveillance des travaux de réfection des rues des Pins et Plaisance à la firme AVIZO selon les modalités de l'appel d'offres BED20230605 et de leur soumission au prix forfaitaire de 87 381\$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-196

Adjudication du contrat des travaux de la rue des Pins et de la Plaisance

Considérant que la Ville de Bedford désire faire la réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023;

Considérant que pour ce faire, le devis d'appel d'offres BED20230530 a été déposé sur le SEAO en procédant par un appel d'offres public;

Considérant que trois (3) entrepreneurs ont soumis une offre de service dans le cadre de cette démarche, soit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
Excavation St-Pierre Tremblay Inc.	3 629 820,02\$
Grondin Excavation Inc.	4 235 661,91\$
MSA Infrastructure Inc.	4 273 436,73\$

Considérant que la firme Tetra tech a analysé les 3 soumissions et que ces dernières sont jugées conformes;

Considérant que le plus bas soumissionnaire « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » a confirmé par une lettre datée du 15 juin 2023 que sa soumission est valide et qu'il sera en mesure d'effectuer les travaux requis conformément aux prix soumis afin de bien mener à terme le projet.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroi un contrat de 3 157 051,55\$ (les taxes applicables en sus) à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance, selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20230530 (46441TT) et de ses addenda 1, 2 et 3.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-06-197

Autorisation de signature d'une entente avec Graymont

Considérant que la Ville de Bedford et Graymont se sont entendus concernant la conclusion d'une entente pour le projet Héritage ;

Considérant que cette entente doit être ratifiée.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise monsieur Claude Dubois, maire, à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 19 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la deuxième période de question.

23-06-198

Levée de la séance extraordinaire

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h06

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier